



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche conforme à la directive 2001/50/CE

Date de révision : 16/06/08

Date d'impression : 16/06/08

1.0 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom commercial du produit : **DILUANT CONCENTRE**

Utilisation du produit : Peinture sur Sole

Identification de la société : **H.DUPONT SAS**

31, Rue de l'Etoile du matin

44600 SAINT-NAZAIRE

Tél : 02.40.70.11.10

Fax : 02.40.70.11.77

E-mail : h.dupont@wanadoo.fr

N° téléphonique d'urgence : +33 01 45 42 59 59 (ORFILA)

2.0 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique :

Polyglycoléther d'un alcool.

Non ionogène.

3.0 IDENTIFICATION DES DANGERS

Sur la base de nos connaissances actuelles, le produit manipulé correctement, ne présente pas de danger pour l'homme.

4.0 PREMIERS SECOURS

Après inhalation : Placer immédiatement au grand air après inhalation.

Après contact cutané : En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante.

Après ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

5.0 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : tous

Moyens d'extinction déconseillés : sans restriction

6.0 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédé de nettoyage/récupération Ramasser avec un absorbant. Eliminer les restes par rinçage avec de l'eau. Nettoyage des appareils à l'eau.

Indications complémentaires : Eviter le rejet du liquide dans les eaux de surfaces ou dans les canalisations.

7.0 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation et stockage : Conserver dans le récipient bien fermé.

8.0 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'hygiène :
Cette préparation a été classée comme étant non dangereuse. Néanmoins toutes les précautions qu'exige la manipulation de colorants doivent être prises afin d'éviter tout contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires . En cas de nécessité, l'œil doit être rincé immédiatement avec de l'eau courante, la peau quant-à-elle doit être nettoyée avec de l'eau et du savon .

9.0 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solution aqueuse
Couleur : jaune clair
Odeur : non
Point de fusion : non applicable
Point d'ébullition : ~ 100°C
Point d'éclair : au-dessus de la température d'ébullition, pas de point d'éclair
Masse volumique : 1,03g/cm3 (20°C)
Solubilité dans l'eau : miscible
pH : 7 - 8 (20°C, 150g/l)

10.0 STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique : non applicable
Réaction dangereuse : non applicable
Produits de décomposition dangereux non applicable

11.0 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : DL 50 > 7,5 mg/kg (rat)
Méthode : 1999/45/CE
Irritation primaire cutanée : Non irritant (lapin)
Méthode : 1999/45/CE
Irritation oculaire : Non irritant (lapin)
Méthode : 1999/45/CE

12.0 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité : 86% (28d)
Méthode : OCDE 310
Les données se rapportent au composant actif.
~ 95% (28d, COD)

3/3

Intrinsèquement biodégradable
 Méthode : valeur relative à la substance active, déterminée par OCDE 302B.
 ~ 93% (19d, BIAS)
 Facilement dégradabile.
 Méthode : valeur relative à la substance active, déterminée par OCDE 312E.
 ~ 77% (DBO en % de la DCO)
 Facilement dégradabile.
 Méthode : OCDE 301F

Toxicité sur poissons : CL 0 ~ 60mg/l (48h, truite arc-en-ciel (salmo gairdneri))
 Méthode : valeur calculée
 CL 50 ~ 90mg/l (48h, truite arc-en-ciel (salmo gairdneri))
 Méthode : valeur calculée
 CL 100 ~ 150mg/l (48h, truite arc-en-ciel (salmo gairdneri))
 Méthode : valeur calculée

Toxicité sur bactéries : CI 50 ~ 100mg/l (boue activée)
 Méthode : valeurs expérimentales de la substance active

DCO : 624mg/g
 Méthode : OCDE 301F * 1992 * Respirométrie manométrique

DBO : 364mg/g
 Méthode : OCDE 301F * 1992 * Respirométrie manométrique 5d

13.0 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Eliminer le produit compte tenu de la réglementation en vigueur.

Emballage non nettoyé Recyclage possible.

14.0 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR Marchandise non dangereuse
 ADN R Marchandise non dangereuse
 RID Marchandise non dangereuse
 IATA Marchandise non dangereuse
 IMDG Marchandise non dangereuse

15.0 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage communautaire :
 Aucune obligation d'étiqueter selon les directives CEE

16.0 AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus